

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

| | |
|---------------------------------------|----|
| . Afférents au Conseil Municipal | 15 |
| . Présents | 13 |
| . Qui ont pris part à la délibération | 13 |

L'an deux mil vingt trois, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M.VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. LION Bernard, M. GILBERT Hervé, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. VASSART Numa, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent, M. TICHOUX Thomas, Mme DUFRESNE Florence, M. VAJDIC Laurent.

Absents excusés : Mme BROCHIER Jeannine.

Absent : M. LAUDE Henry

Secrétaire de séance : M. TICHOUX Thomas

Date de la convocation : le 10 novembre 2023

Objet de la délibération :**Fonds de concours 2024**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire la seconde phase de crépis et de la toiture de la cantine scolaire au fonds de concours de la CCSN pour l'année 2024.

Après avoir relu le règlement du fonds de concours de la CCSN,

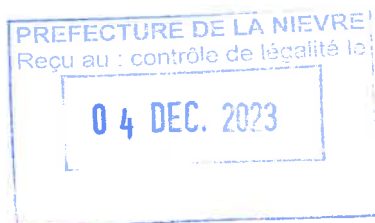
Après avoir examiné les devis dont le montant total ne dépasse pas 25 000 € HT (+10% éventuel),

Le Conseil Municipal de la commune de COSSAYE décide à l'unanimité, de présenter un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCSN pour le projet de Réfection extérieure de la cantine scolaire.

Il charge le Maire de présenter et signer tout document relatif à cette demande et valide le plan de financement suivant :

| Nature des dépenses | Montant en € HT | Recettes | Montant en € HT |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Réfection de la cantine scolaire : | | Fonds de concours | 13 696,45 € |
| Façade | 7 693,71 € | Autofinancement | 13 696,46 € |
| Toiture | 19 699,20 € | | |
| Total | 27 392,91 € HT | Total | 27 392,91 € HT |

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

